



INITIATIVE CLIMAT 2020



L'engagement des acteurs français du Capital Investissement, qu'ils investissent en capital comme en dette privée, qu'ils accompagnent les startups, les PME, les ETI comme les projets d'infrastructure.

LES ACTEURS DE LA CROISSANCE S'ENGAGENT DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La prise en compte du développement durable s'est imposée, depuis plusieurs années, comme une composante incontournable des politiques d'investissement des acteurs du Capital Investissement français. Les démarches ESG (Environnement-Social-Gouvernance) mises en œuvre, de façon concrète, dans l'exercice de leur métier d'actionnaire sont aujourd'hui largement répandues.

La signature d'engagements volontaires en France, comme la charte d'engagements des investisseurs pour la croissance, ou sur le plan international celle des PRI (Principes de l'Investissement Responsable), réunit chaque année un nombre croissant de sociétés de gestion (plus de 80 à date en France).

Conscients de leur responsabilité d'actionnaire, les signataires de l'**iC20** souhaitent se mobiliser afin de contribuer, à leur niveau, à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique à deux degrés.

Ils reconnaissent ainsi que le changement climatique aura des effets significatifs sur l'économie mondiale, les sociétés humaines et les écosystèmes. Ils considèrent que ces conséquences généreront des risques et des opportunités pour les entreprises dans lesquelles ils investissent.

Les signataires de l'**iC20** s'engagent ainsi dans une démarche de long terme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de leurs portefeuilles et à assurer la durabilité de leur performance au regard de la matérialité de cet enjeu. Cette démarche est en phase avec les préconisations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosure) et les exigences de l'article 173 de la Loi française sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte en matière de prise en compte des risques climatiques et de transparence.

DES ENGAGEMENTS PUBLICS, CONCRETS ET MESURABLES

Les signataires de l'ic20 s'engagent ainsi à :

- 1. Reconnaître que le changement climatique aura des effets sur l'économie qui représentent des risques et opportunités pour les entreprises**
 - S'engager publiquement via la signature de l'ic20
 - Diffuser l'initiative auprès des acteurs du Capital Investissement
- 2. Se mobiliser pour contribuer, à leur niveau, à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique à deux degrés**
 - Prendre en compte les enjeux climatiques sur l'ensemble de la période d'investissement
- 3. Contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de leur portefeuille et assurer la durabilité de la performance**
 - Réaliser une mesure progressive de l'empreinte carbone du portefeuille pour les sociétés pour lesquelles cet enjeu est matériel
 - Définir, avec le management de ces sociétés, un plan d'action de réduction des émissions et d'adaptation au changement climatique

Plus précisément, la démarche méthodologique de l' « **Initiative Climat 2020** » s'articule en 3 temps :

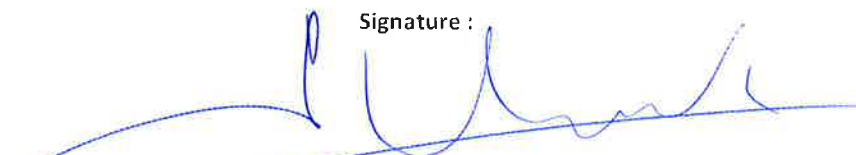

- En phase d'investissement : évaluation de l'enjeu carbone dans le développement futur de l'entreprise.
- Pendant la phase de détention : Sensibilisation des équipes de management aux enjeux climatiques, analyse de la matérialité des impacts carbone de l'entreprise. En fonction des enjeux, calcul approfondi et définition, avec le management de ces sociétés, d'un plan d'action de réduction des émissions et d'adaptation au changement climatique.
- Lors de la cession : valorisation des progrès significatifs réalisés.

Les signataires souhaitent partager cette méthodologie et ces engagements avec tous les acteurs de leur secteur désirant s'impliquer dans la lutte contre le changement climatique.

L'ic20 - « Initiative Climat 2020 » s'inscrit pleinement dans les engagements pris par la place financière de Paris, co-signés par France Invest. Les signataires souhaitent y apporter cette contribution pragmatique et opérationnelle, afin de permettre à la classe d'actif du Capital Investissement, acteur majeur de la croissance en France, d'être moteur dans la construction d'un monde respectueux des enjeux climatiques.

Céréa Partenaire s'engage ainsi dans la lutte contre le changement climatique en contribuant à l'initiative Climat 2020 par :

- Le soutien et la promotion de l'initiative Climat 2020 auprès des sociétés du Capital Investissement auxquelles il confie des fonds
- Le déploiement de la démarche méthodologique de l'initiative Climat 2020 auprès des sociétés de son portefeuille

Signature : 


Siège social 23, avenue de Neuilly - 75116 Paris
tel +33 (0)1 75 77 78 00 - Fax 01 75 77 78 19 - www.cerea.com